

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Note d'information n° 99 en date du vendredi 22 mai 2014

Objet : Commission Permanente des 15 et 16 mai 2014

A l'intention des membres du CNEC, des directeurs diocésains, des responsables congréganistes, des responsables académiques et nationaux des APEL, des organismes nationaux, des organisations professionnelles de chefs d'établissement et des syndicats de salariés.

*** * ***

I Actualités

- **Rencontre avec Benoît Hamon Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

C'est dans un climat clair et constructif que s'est déroulée la première rencontre entre le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique et le nouveau ministre.

Plusieurs dossiers ont été abordés dont les rythmes scolaires, le contenu et le financement de la formation initiale des enseignants ou bien encore le forfait d'externat Etat.

De part et d'autre il y a volonté de travailler ensemble ces dossiers.

- **Congrès des Directeurs Diocésains des 12, 13 et 14 mai**

Les directeurs diocésains se sont retrouvés à Nantes sur le thème de « La vision chrétienne de l'anthropologie, interrogée par les mutations contemporaines. Quelles conséquences pour l'engagement éducatif aujourd'hui ? »

Les apports et échanges se sont déroulés en plusieurs temps d'appropriations allant de la prise en compte des éléments fondamentaux d'anthropologie chrétienne, à la fin d'un consensus humaniste, en abordant la complexité et l'accélération du temps comme la question de l'érosion des différenciations (homme/femme, homme/animal, homme/machine). Dans ce contexte contemporain, ils ont abordé la question de la possibilité de parler d'une « vie intérieure » et ont été sensibilisés aux métamorphoses de la liberté de la tradition à la modernité puis à la postmodernité.

Ces temps d'enrichissement ont été assurés par des enseignants chercheurs du groupe de recherche en anthropologie chrétienne de l'Institut Catholique de Paris, coordonnés par le père Henri Jérôme Gagey.

- **Rythmes scolaires en 1er degré**

Ce qui inquiète les membres de la Commission Permanente n'est pas le fait que des établissements ne passent pas à la semaine de 4,5 jours, puisque tel est leur droit, mais que

certaines d'entre eux utilisent cet argument à des fins « publicitaires » sans en apprécier les conséquences politiques.

En communiquant sur le rythme de 4 jours, l'école s'oppose ouvertement aux collectivités publiques au risque d'en subir des contreparties politiques et financières extrêmement dommageables. Chacun est donc appelé à faire preuve de responsabilité et de tempérance sur un sujet éminemment sensible.

Quant aux écoles catholiques qui seront à 4,5 jours en 2015/2016, le Ministre a bien confirmé qu'elles bénéficieront du fonds d'amorçage pour la réforme au même titre que les communes pour les écoles publiques.

II Point d'étape sur l'enquête sur le 1er degré

Depuis une dizaine d'années nous avons constaté une lente érosion des effectifs en 1^{er} degré, avec une baisse de -3% (-24 000 élèves) alors que dans le même temps les établissements publics voient leurs effectifs croître : désormais, l'Enseignement Catholique représente moins de 13% des effectifs nationaux du 1^{er} degré.

En 2012, le département études et prospectives du Secrétariat Général a donc été missionné aux fins d'étudier les motifs de cette déperdition. Le 2 juillet 2013 les premiers résultats de cette étude, tant quantitative que qualitative, ont été présentés au Comité National de l'Enseignement Catholique.

Il a alors été demandé à ce département de travailler à une seconde phase correspondant à la proposition de recommandations. Pour ce faire il a fallu déterminer une hiérarchisation des données et définir des outils afin qu'en territoire les responsables locaux puissent avoir une vision prospective.

Dix mois plus tard, c'est ce travail qui a été présenté à la Commission Permanente. Cela a été l'occasion pour ses membres de donner leur avis sur l'attractivité des établissements et les leviers d'actions vis-à-vis des familles.

Aux vues de ces échanges, le département études et prospectives du Secrétariat Général va pouvoir affiner son travail qui sera présenté au Comité national de l'Enseignement Catholique du 1^{er} juillet prochain.

III Actualités de la Commission des Litiges

La Commission des Litiges se réunira le 26 mai prochain.

A cette occasion elle aura à traiter de la recevabilité d'une demande d'un établissement remettant en cause la décision de son CODIEC de fermer une classe hors contrat. Elle aura aussi, sur demande de la Commission Permanente, à proposer une interprétation de l'article 141 du Statut et à mieux définir l'articulation entre tutelle, CODIEC et CAEC dans une décision de fermeture d'un établissement.

IV Rémunération des suppléants

Les membres de la Commission se sont inquiétés de l'iniquité qui se développe entre les suppléants de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé. A travail identique, ces derniers sont bien moins rémunérés que leurs collègues de l'enseignement public, dans la mesure où le contexte de pénurie conduit certains Rectorats à attirer les suppléants par des niveaux de traitement sensiblement supérieurs à ceux qui sont appliqués aux suppléants de nos établissements. Cette distorsion fait qu'il est de plus en plus difficile, pour les établissements catholiques, de pallier les absences d'enseignants.

Ce sujet va être travaillé en urgence avec le Ministère de l'Education Nationale.

V Vers un nouveau modèle économique de l'enseignement catholique ?

Sur proposition du Secrétaire Général, la Commission Permanente a décidé d'ouvrir un vaste chantier de réflexion prospective sur l'évolution du ou des modèle(s) économique(s) de l'Enseignement Catholique : comment assurer conjointement pérennité, dynamisme et ouverture à tous ?

Un long temps de réflexion et d'échanges a donc été consacré à cette problématique. Il a été convenu de le poursuivre dans les prochains mois par un constant aller-retour entre la Commission Permanente et un groupe de travail restreint composé de quelques-uns de ses membres, auquel pourraient s'ajouter une ou deux personnalités sollicitées à la fois pour leur expertise et pour leur capacité à porter un regard extérieur et neuf.

Nous ne sommes qu'au début du processus et il va falloir se donner du temps pour identifier et hiérarchiser les objectifs et les besoins en partant des établissements et de la notion d'économie sociale comme pour recenser toutes les questions qui se posent.